

Universitaires, Professeurs, avocats, experts des questions de sécurité, les chercheurs associés de l'Institut-MIRABEAU, concourent au débat contradictoire au sein du think tank. Attaché à la confrontation des idées et à leurs libres expressions l'Institut souhaite approfondir les sujets de la légitime défense et émettre des pistes de réflexion parfois à contre-courant des politiques publiques traditionnellement expérimentées en France. L'institut MIRABEAU n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les tribunes libres : celles-ci sont propres à leurs auteurs.

Le droit de légitime défense et l'impossible application des lois

Deux problèmes liés à la prohibition des armes.

Traduction, précédée d'une introduction au lecteur français, par Damien Theillier et Qi Log

Introduction au lecteur français

Le débat sur les armes à feu est tabou en France. Si vous défendez le droit de posséder une arme, on invoquera inmanquablement la violence et les tueries de masse aux États-Unis, qu'on attribuera toujours à la libre circulation des armes. Mais les faits sont complexes et les données ne semblent pas aller en ce sens. De plus, face aux récents attentats en France, l'émotion et la compassion pour les victimes ne suffisent plus. Les citoyens demandent des comptes, ils veulent comprendre pourquoi ils ne sont pas en sécurité. Face au discours officiel de la République, ils sont également nombreux à vouloir réfléchir aux causes de cette violence et aux solutions alternatives qui existent.

En effet, la succession d'attentats sur notre sol ces derniers mois prouve de façon éclatante l'échec de la méthode qui a été imposée en France : laisser entièrement à l'État le soin de la sécurité des citoyens. Alors oui bien sûr, il faut une défense collective, une police municipale armée et des policiers d'élite. Mais nous sommes dans une guerre asymétrique, dans laquelle l'ennemi évite volontairement les forces de l'ordre la plupart du temps. Ce n'est pas une guerre conventionnelle. C'est pourquoi il faut impérativement lancer un débat public sur la participation des citoyens à leur défense, car ils sont en droit de se questionner sur leur propre capacité à se protéger.

Le cas des États-Unis est controversé, mais il est riche d'enseignement, tant sur le plan théorique que pratique. Aussi, l'auteur mentionne la particularité de la culture des armes aux États-Unis sous-entendant leur importance historique. Mais n'oublions pas que comme les États-Unis notre culture est empreinte d'épisodes de désobéissance civile armée. Ces périodes plus ou moins lointaines lors desquelles le citoyen armé tenait une place juste dans un climat tendu, des raisons similaires à celles qui donnèrent naissance à la constitution américaine, ont données à la résistance citoyenne armée une place indéniable dans notre histoire. Pensons à la Révolution de 1789, mais également à la Résistance au nazisme. (D.T. et Q.L.)

Le droit de légitime défense et l'impossible application des lois

Deux problèmes liés à la prohibition des armes

Cet article fait partie du numéro de juillet/août de la revue The Critique, « No Silver Bullet: The Complexity Of Gun Violence In The United States » (« Pas de solution miracle : La complexité de la violence par armes à feu aux États-Unis »). Adresse web : <http://www.thecritique.com/articles/gun-rights-noncompliance/>

Par le Professeur Michael Huemer (Université du Colorado Boulder)

La plupart de mes collègues académiques semblent avoir une aversion viscérale pour les armes. Beaucoup, peut-être la plupart, aimeraient voir la possession d'armes bannie pour les particuliers. Je pense que cette position n'est pas fondée ni d'un point de vue empirique ni d'un point de vue moral. Si nous suivions les leçons que nous (les chercheurs en sciences sociales) essayons de donner à nos élèves, nous ne serions pas si certains des bénéfices de l'interdiction des armes. Si nous appliquons les principes moraux que nous acceptons dans d'autres contextes, nous ne serions pas si vifs à effacer les droits des propriétaires d'armes.

Comme la plupart des sujets controversés, le problème du contrôle de la possession d'armes est très complexe, et il est trop souvent traité d'une façon tristement simpliste.

Je présenterai seulement les deux arguments majeurs vis-à-vis de la forme la plus extrême du contrôle des armes, c'est-à-dire l'interdiction complète de la possession des armes à feu par des particuliers. Le premier argument est qu'une telle interdiction violerait les droits des individus de se protéger. Le second c'est que l'interdiction serait un échec, car les criminels ne respecteraient pas la loi.

1 ° Le droit de légitime défense.

Les droits individuels semblent être souvent perdus de vue dans le débat sur la législation de la possession des armes, comme dans la plupart des débats sur les législations, nous

demandons « qu'est ce qui est bon pour la société ? », mais nous demandons rarement « quels sont les droits de l'individu ? » Simultanément, nous avons tendance à ignorer la situation réelle de personnes différentes de nous-mêmes, si bien que lorsqu'on nous demande ce qui est préférable pour l'ensemble de la société, nous répondons à partir de nos situations personnelles, ou de circonstances imaginaires d'une société idéale.

Je vis par exemple dans un endroit très sûr. Peut-être est-ce votre cas à vous aussi lecteur. Si c'est le cas, vous pourriez être enclin à penser « je n'ai pas besoin d'armes ». Mais ce n'est pas vrai. Moi-même je n'ai jamais besoin de marcher dans des rues où je craindrais pour ma vie. Mais beaucoup d'américains vivent dans des endroits qu'ils considèrent dangereux, et ils ont raison d'avoir peur. D'autres ont des conjoints abusifs, des ex-maris, ou d'autres gens dans leurs vies qui les ont battus ou menacés de violences physiques. Et beaucoup pensent, de manière tout à fait justifiée, que le gouvernement ne les protégera pas, ou ne le peut pas.

Prenons le cas de Ruth Bunnell qui en 1972 appela la police de San José (Californie) pour dire que son mari (qu'elle avait repoussé) arrivait chez elle pour la tuer. Elle demanda de l'aide immédiate de la police qui refusa, et lui conseilla plutôt de rappeler quand son mari serait arrivé. Quand il arriva, elle ne put rappeler, car son mari l'avait poignardée immédiatement.

Mon approche concernant ce cas n'est pas l'approche habituelle qui consiste à dire que R. Bunnell aurait pu se défendre si elle avait été armée. Mon approche concerne ce qui s'est passé après le meurtre. John Hartzler, le gestionnaire de la propriété de Ruth Bunnell, porta plainte contre la ville pour leur défaillance à protéger cette femme.

En droit de la responsabilité délictuelle, il y a quatre conditions pour une action civile de ce type :

I - Le défendeur doit avoir des obligations vis-à-vis du plaignant.

II - Le défendeur doit avoir manqué à l'une de ses obligations.

III - Le plaignant doit avoir subi un préjudice.

IV - Le manquement à une obligation du défendeur doit avoir engendré le préjudice du plaignant.

Sur ces principes vous pourriez penser que le cas était gagné d'avance : assurément les forces de l'ordre avaient un devoir de répondre à l'appel à l'aide de Bunnell, et sûrement leur défaillance à le faire entraîna sa mort.

Vous auriez tort. La cour a rejeté l'action en justice sans procès. Hartzler a fait appel, mais la cour d'appel a confirmé le rejet. Personne ne rejetait le fait que Bunnell ait subi un préjudice tragique causé par l'absence d'intervention de la police. La municipalité a simplement affirmé qu'elle n'avait jamais été dans l'obligation de protéger Ruth Bunnell, et le tribunal fut d'accord. Ça n'est pas une décision isolée, les tribunaux américains adoptent de manière régulière la théorie selon laquelle le gouvernement n'a de devoir qu'envers la société dans

son ensemble, en combattant le crime de manière globale, mais sans obligation envers chaque individu.

Mon propos est le suivant : les individus ont le droit de se protéger. Je le dirais même si le gouvernement avait promis de tous nous protéger, mais je pense que c'est encore plus clair, car il n'a rien promis. En refusant toute obligation de vous protéger, le gouvernement ne peut pas vous interdire dans la foulée la possibilité de prendre des mesures pour assurer votre protection. Pour beaucoup d'Américains, cette protection est une arme à feu. Des études sur l'usage défensif des armes montrent de manière récurrente que l'utilisation d'une arme à feu diminue les chances d'être blessé par un criminel, comparé à d'autres méthodes de protection.

Dans des travaux précédents, j'ai avancé l'analogie suivante. Imaginez qu'un meurtrier s'est introduit dans une maison où sa potentielle victime dort. La victime a une arme, qu'elle utilisera pour se défendre contre le meurtrier. Malheureusement, le meurtrier a un complice dans la maison. Au moment où la victime tente de l'attraper, le complice saisit l'arme et s'enfuit avec. Il résulte que le tueur peut poignarder à mort sa victime. Dans ce scénario, le tueur est coupable de meurtre.

Qu'en est-il du complice ? L'action du complice n'est pas aussi mauvaise que celle du tueur ; néanmoins, elle est extrêmement malveillante. En subtilisant l'instrument de défense, il viole le droit de la victime d'une manière très sérieuse et devient responsable (en plus du tueur) de la mort de la victime.

Ainsi, quand l'État prive les individus d'armes, on peut prédire que certains seront victimes de meurtre, de viol et d'autres crimes sérieux qui auraient pu être évités si les victimes avaient eu un moyen de défense. En intervenant de manière coercitive contre le droit des individus à se défendre, l'État devient en partie responsable (avec les criminels eux-mêmes) du préjudice fait aux victimes, il devient de fait complice du crime.

Faillir à un devoir de protection des personnes est une chose, mais les empêcher de se protéger est pire. Tout comme il serait immoral que l'État assassine un certain nombre d'innocents, il est aussi immoral que l'État soit complice de leur assassinat. Ceci est vrai même si l'État considère qu'un bénéfice social global est acquis.

Par exemple, il arrive qu'on refuse de tuer un innocent même si cela permettrait de sauver deux autres innocents. (Peut-être tueriez-vous un innocent pour en sauver des milliers d'autres ? Peut-être, mais ce n'est pas la question ici. La plupart des chiffres indiquent que le nombre de crimes empêchés par les armes est comparable aux nombres de morts par armes). (6)

Ainsi, considérez ce cas de conscience : imaginez qu'un individu est accusé d'un crime qui provoque l'outrage de l'opinion publique. (7) Si cette personne n'est pas punie, il y aura des émeutes, durant lesquelles plusieurs innocents seront injustement blessés ou tués. Le jury,

pourtant, réalise que le prévenu est innocent des faits. Doit-il le condamner tout de même en sacrifiant ainsi un innocent pour éviter de futures victimes innocentes des émeutes ? Presque tout le monde répond « non » à cette question. La raison est que cette action violerait le droit de l'individu innocent, et qu'on ne souhaite pas le faire, même pour empêcher d'autres violations de droits. [...]

Reprenons le cas de cette femme dont le mari repoussé la menace de la tuer. Il l'a battue dans le passé, pas avec une arme, avec ses poings. S'il essaye de la tuer et qu'aucun d'eux n'est armé, il réussira probablement. Elle a besoin d'une arme pour se défendre. Elle n'en a pas besoin parce qu'il a une arme ; elle en a besoin parce qu'il pèse 25 kg de plus qu'elle, parce qu'il a peut-être un couteau, mais elle ne sait pas se battre.

Ou prenez le cas d'un homme qui doit passer par une zone contrôlée par un gang en rentrant chez lui le soir. S'il est accosté par un gang, il ne pourra pas se défendre efficacement avec un couteau, ni une canne, ni une masse, ni un téléphone. Il lui faut une arme. Encore une fois, il n'en a pas besoin parce que le gang est armé ; si personne n'est armé, le gang fera ce qu'il veut.

Le lecteur pourra noter que ces cas ne sont pas tirés par les cheveux. Il s'agit précisément du genre de situation qui fait que les gens souhaitent s'armer pour leur défense. Supposez à présent que cette femme au mari violent aille chez un armurier. Et supposez qu'il lui refuse ce qu'elle souhaite, car une nouvelle loi vient de passer énonçant que seuls les agents du gouvernement sont habilités à être armés. Comment ceci améliorerait sa sécurité ? Je ne demande pas si la société est plus sûre. Je m'interroge sur cette personne, qui cherchait à se procurer une arme pour se défendre. Elle ne se souciait pas de la violence des armes dans la société, elle s'inquiétait de son mari violent. En quoi serait-elle davantage en sécurité ?

Maintenant, supposez qu'elle achète tout de même une arme. Au marché noir, comme cela se fait dans une situation de prohibition. Mais la police l'attrape, et elle est poursuivie pour achat illicite d'arme. Durant le procès elle tente d'expliquer les raisons de son achat, elle ne souhaitait blesser personne, mais simplement se défendre. La police ne pouvait pas la défendre et ne l'a même pas prétendu.

Ces explications sont rejetées au tribunal, car le « souhait de se protéger » n'est pas accepté dans le cadre d'une loi prohibitive comme raison valide de s'acheter une arme, et la femme est donc envoyée en prison.

Est-ce juste ? Pouvons-nous en toute conscience déclarer qu'à aucun moment de cette histoire les droits d'un individu ont été bafoués ; qu'à aucun moment un innocent a été sacrifié pour les autres ?

Si vous dites franchement que nous devrions sacrifier des individus innocents quand il y a un bénéfice pour la société, c'est une position que je peux au moins comprendre. Et si vous êtes aussi prêt à dire, dans l'exemple précédent, que le jury devrait condamner le prévenu pour

empêcher les émeutes, alors votre position est cohérente. Mais même dans ce cas, il est loin d'être évident que la prohibition des armes atteigne son objectif, ce qui nous amène à l'autre problème majeur de la prohibition.

2° Le problème du respect de la loi

Beaucoup confondent la question « Serait-il bon que tout le monde se dispense d'armes ? » Avec la question « Serait-il bon qu'une loi dispense tout le monde d'armes ? ». Ce sont deux questions très différentes, car ce que prescrit la loi n'est pas ce qui se passe réellement.

La plupart des gens peuvent accepter ce principe dans certaines situations. Par exemple dans la guerre contre la drogue. C'est illégal d'acheter ou de vendre du cannabis, de la cocaïne, de l'héroïne ou d'autres drogues récréatives. Ça ne veut pas dire que les gens ne vendent ni n'achètent pas de drogues. Cela veut dire que ces drogues sont achetées et vendues au marché noir. Ça ne signifie pas que vous ne puissiez pas accéder à de la cocaïne, ça signifie que vous devez l'acheter à des criminels au prix fort.

Cela veut dire aussi que l'État n'interviendra pas dans l'application d'un accord entre acheteur et vendeur, si vous pensez être arnaqués, à vous de vous débrouillez. C'est pourquoi le trafic de drogue est déclencheur d'autant de violence. Bien qu'il soit bénéfique que la société abandonne les drogues. Cela ne veut pas dire qu'il soit bénéfique de les prohiber.

C'était aussi vrai durant la prohibition contre l'alcool aux USA : le non-respect des lois à grande échelle, l'expansion du crime organisé, le marché noir violent. La même chose est à peu près vraie concernant la prostitution. Il en sera de même durant l'ère de prohibition des armes en Amérique, si cette ère survenait.

Certains américains abandonneront leurs armes, mais d'autres refuseront. L'Amérique n'est pas l'Angleterre ; les armes n'ont pas de rôle dans la culture britannique, mais l'Amérique, pour le meilleur comme pour le pire, est totalement différente. Beaucoup d'américains aiment les armes, c'est pourquoi le pays en compte 270 millions, pour une population adulte de 247 millions. (9) Un tiers des foyers possède au moins une arme. (10) Et les armes sont durables, une arme vieille de cent ans peut parfaitement fonctionner.

Alors, même si on en arrête la production, le stock d'armes de l'Amérique peut se maintenir un siècle. Quel que soit votre sentiment sur la culture des armes en Amérique, c'est un état de fait que l'on doit admettre. Prétendre que les gens suivent la loi n'a pas apporté de solution législative concernant les drogues ; cela n'en apportera pas non plus concernant les armes.

La bonne question à se poser concernant une proposition de loi n'est jamais, « Serait-il bon que tout le monde suive la loi ? ». La question est toujours, « Les choses seront elles

meilleures si ceux qui sont les plus enclins à suivre la loi la suivent, et ceux enclins à l'enfreindre l'enfreignent ? »

Il y a deux types de détenteurs d'armes, les détenteurs criminels et les détenteurs non criminels. Les criminels (et les criminels potentiels) détiennent une arme pour voler, menacer ou tuer (éventuellement en plus d'activités non criminelles) ; les détenteurs non-criminels les possèdent dans le but de se défendre, de chasser ou d'exercer d'autres loisirs.

La situation idéale serait de désarmer les criminels et de laisser les non-criminels s'armer. Mais cette option n'est pas disponible. Dans le scénario d'une interdiction de la détention d'armes, qui serait enclin à suivre la loi, et qui serait enclin à l'enfreindre ?

Ceux qui suivront la loi seront sans doute ceux qui posséderont des armes pour la défense ou le loisir. Le groupe plus à même d'enfreindre la loi sera celui qui les utilisera à des fins criminelles. Pourquoi ? Parce que les criminels ont un niveau de respect de la loi moins prononcé que le reste d'entre nous.

Un individu préparé à commettre un cambriolage armé ou un meurtre n'est pas vraiment disposé à renoncer à une infraction mineure de détention d'arme. Ainsi, la restriction de l'usage d'armes affecte bien plus les citoyens innocents que les criminels. Les criminels verraient peut être d'un bon oeil des lois plus restrictives : des sondages montrent que les criminels en Amérique ont plus peur de rencontrer des victimes armées que la police (et ils ont raison). (11)

Les lois sur les armes aident les criminels en réduisant leur chance de tomber sur une victime armée. En d'autres termes, elles tendent à avoir un effet opposé à leur objectif. La version populaire de l'argument est connue : « Si l'usage des armes est criminel, seuls les criminels useront des armes ». C'est un vieil argument, et les défenseurs du contrôle des armes y sont prêts. Leur réponse est : nous ne devons pas nous inquiéter uniquement des criminels. Nous devons nous inquiéter des *citoyens ordinaires*.

Les partisans de l'interdiction des armes craignent qu'un jour une personne parfaitement normale et innocente ayant accès aux armes puisse soudainement, lors d'une discussion houleuse avec un voisin ou un membre de la famille, « craquer » et ouvrir le feu. Pour étayer cette crainte, ils citent des statistiques concernant le nombre de victimes de meurtres tuées par une personne de leur entourage, ou le nombre de meurtres se produisant après des disputes. Cet argument est une erreur logique et factuelle. Quand on entend que la plupart des victimes de meurtres sont tuées par un membre de la famille ou *de l'entourage* (12) cela ne signifie pas qu'elles ont été tuées par une personne ordinaire à la suite d'une banale dispute.

Notez que la catégorie « entourage de la victime » inclut par exemple son dealer, son mac (proxénète ?), un membre de son gang, un partenaire criminel. La plupart des homicides sont commis par des individus ayant déjà un casier judiciaire, et ils sont souvent engagés contre d'autres criminels. (13) Ce sont des affaires de règlement de compte en lien au trafic

de drogue. (14) Ce n'est pas tante Sally qui tire sur l'oncle Ted lors d'une dispute à propos d'une facture de téléphone.

Même la minorité de cas impliquant un époux ou membre de la famille plaide peu en faveur de l'affirmation selon laquelle nous devrions nous inquiéter des citoyens ordinaires plutôt que des criminels. Les criminels ont aussi des connaissances et une famille. Sans surprise, les gens au train de vie délinquant, dealers, meneurs de gang et autres, sont aussi susceptibles de commettre des crimes contre les membres de leur propre famille, époux et autres. Ceci n'indique pas que les gens ordinaires sont en danger d'abattre leur famille s'ils avaient accès à une arme.

Il est temps de revenir à la réalité, demandez-vous combien de fois vous avez observé un adulte ordinaire (disons sans casier judiciaire) frapper un ami, une connaissance ou un membre de sa famille en pleine face à cause d'un désaccord. Les inhibitions sont plus grandes pour commettre un meurtre que pour donner un simple coup de poing, dans l'esprit d'un adulte ordinaire. Les gens ordinaires ne tuent pas pour une querelle familiale. Des criminels avec des traits de personnalités sociopathes et un faible contrôle de leurs pulsions le font, mais ils sont aussi moins susceptibles d'obéir à une législation restrictive sur les armes.

Les partisans du contrôle des armes pensent qu'une société serait plus sûre si personne n'était armé. Peut-être, mais ce n'est pas la question. La question est de savoir si la société serait plus sûre quand les gens les plus disposés à suivre la loi abandonnent leurs armes, et que les gens les moins disposés à suivre la loi les gardent.

Conclusion

Pour résumer le raisonnement principal :

Postulat 1 : Il est admissible de violer les droits d'un individu si et seulement si, au minimum, cela empêche des préjudices très largement supérieurs au tort infligé à l'individu.

Commentaire : On voit ceci dans l'exemple du jury condamnant un homme innocent pour empêcher des émeutes. Il y a plein d'exemples similaires. Certains croient qu'en fait il n'est jamais admissible de violer certains droits ; cette opinion est compatible (mais plus forte) que le postulat 1.

Le postulat 1 interdit qu'on puisse justifier des violations de droits lorsque celles-ci empêchent des préjudices à peine plus graves que ceux faits à la victime, et ceci est accepté par n'importe quel défenseur de l'idée du droit.

Postulat 2 : La prohibition des armes viole le droit de légitime défense des individus causant de graves préjudices ou la mort.

Commentaire : L'affirmation selon laquelle la prohibition des armes aura pour effet de nombreux citoyens blessés ou morts est une affirmation empirique incontestable ; de nombreuses études indiquent que l'usage des armes en situation de légitime défense est fréquent aux U.S.A. L'affirmation que la prohibition serait une violation du droit est étayée par l'exemple du complice qui subtilise l'arme de la victime juste avant son assassinat.

Conclusion intermédiaire : La prohibition des armes est admissible seulement si, au minimum, elle empêche des dégâts bien plus grands qu'elle n'en provoque.

Postulat 3 : La prohibition des armes n'empêchera pas plus de dégâts qu'elle n'en provoquera.

Commentaire : Il y a un grand nombre d'informations et de données sur ce sujet. Ici je me suis focalisé sur un point principal : en Amérique, la prohibition des armes ne réussit pas à retirer les armes des mains des criminels, elle n'a pour effet que de désarmer les citoyens ordinaires. Donc, on ne peut pas affirmer raisonnablement que la prohibition des armes à feu fera moins de dégâts qu'elle n'en provoquera.

Conclusion : La prohibition des armes est inadmissible.